Etudiants étrangers en France

Ouverture d’un service de demande en ligne des titres de séjour pour les étudiants étrangers en France :

Étudiant étranger en France, vous avez besoin de demander ou de renouveler votre titre de séjour ? Un nouveau téléservice ouvert par le ministère de l’Intérieur simplifie ces démarches et permet de faire en ligne votre demande d’un premier titre de séjour ou d’un renouvellement.

En savoir plus sur le site service-public.fr